

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

N° CM02032026-19
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme A. RABILLER

Secrétaire : Mme Line VILLATEAU

OBJET : SOLIDARITE POUR L'UKRAINE – VERSEMENT D'UN DON A L'ASSOCIATION MEDICALE CARITATIVE FRANCE - UKRAINE

CONSIDERANT le courriel du 5 février 2026, par lequel l'Association Aide Médicale Caritative France-Ukraine (AMCFU) a sollicité la Commune dans le cadre de son initiative « Chaleur pour l'Ukraine ».

Face aux attaques répétées de la Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine, des millions de civils demeurent privés d'électricité, de chauffage et d'accès aux services essentiels, en particulier durant les périodes de grand froid. Les hôpitaux, écoles et autres établissements sociaux sont directement touchés. Près de 80% de la population de Kyiv — soit près de 1,5 million d'habitants — se sont retrouvés privés d'électricité et chauffage.

Dans ce contexte, l'AMCFU s'adresse à la Mairie afin de mobiliser un soutien matériel d'urgence. Plusieurs possibilités sont proposées :

- la mise à disposition de groupes électrogènes ou d'équipements électriques ou thermiques excédentaires ou de secours pouvant être donnés pour un déploiement rapide ;
- la sensibilisation des entreprises de votre région aux dons en nature d'équipements électriques ou au mécénat ;
- ou, lorsque les contributions en nature ne sont pas possibles, le soutien à notre campagne de financement participatif : <https://chaleur.ukr.fr> pour l'achat de générateurs d'électricité destinés aux hôpitaux et établissements essentiels ;
- ainsi que la diffusion de cet appel au sein de vos services, sur vos réseaux sociaux et via tous vos supports de communication.

L'association garantit un suivi transparent des contributions et transmettra un rapport final sur l'utilisation des fonds et des équipements et l'impact des actions menées.



Mme le Maire propose au Conseil Municipal un soutien financier de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- se prononce sur le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association Médicale Caritative France- Ukraine,
- autorise, le cas échéant, Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Line VILLATEAU
Secrétaire de séance

Signature